

TYPLOGIE DES ZONES

UA : zone urbaine centralisée correspondant au noyau ancien
 UB : zone urbaine correspondant à la périphérie immédiate du hâti ancien et aux extensions urbaines
 UBT : secteur urbain présentant un tissu d'habitat
 UL : zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt public et collectif (écoles, de santé, administratifs...), de sports, de loisirs et de tourisme
 UX : zone urbaine correspondant aux secteurs d'activités économiques (industries, commerces et professions)
 UZ : secteur urbain présentant un tissu résidentiel
 NAU : zone non édulcorée destinée à être urbanisée à court ou moyen terme, à vocation principale agricole
 NAUL : secteur rural à vocation principale agricole
 NAUL : zone non édulcorée destinée à être urbanisée à court ou moyen terme, à vocation d'équipements d'intérêt public et collectif (écoles, de santé, administratifs...), de sports, de loisirs et de tourisme
 NAUX : zone non édulcorée destinée à être urbanisée à court ou moyen terme, à vocation d'activités économiques
 ZAU : zone non édulcorée destinée à recevoir des opérations d'aménagement d'ensemble lorsque les équipements publics auront été réalisés (urbanisation à long terme)
 ZAUX : zone non édulcorée destinée à recevoir des opérations d'aménagement lorsque les équipements publics auront été réalisés (urbanisation à long terme)
 A : zone à caractère agricole
 A1 : secteur agricole présentant un tissu diversifié
 A2 : secteur agricole présentant un tissu diversifié
 N1 : zone naturelle et forestière
 N2 : secteur rural à vocation agricole
 N3 : secteur rural à vocation agricole
 N4 : secteur rural à vocation agricole
 N5 : secteur rural à vocation agricole
 N6 : secteur rural à vocation agricole
 N7 : secteur rural à vocation agricole
 N8 : secteur rural à vocation agricole
 N9 : secteur rural à vocation agricole
 N10 : secteur rural à vocation agricole
 N11 : secteur rural à vocation agricole
 N12 : secteur rural à vocation agricole



LEGENDE

UA Limite de zone
 UA Nom de zone
 ER1 Emplacements réservés
 ER1 Numéro d'opération (voir liste des emplacements réservés)
 ER1 Terrains cultivés à protéger au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 ER1 Espaces boisés classés à conserver ou à aménager au titre des articles L113-1 et L113-2 du code de l'urbanisme
 ER1 Éléments de paysage à protéger au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 ER1 Éléments du patrimoine à protéger au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
 ER1 Bâtiment, ouvrage ou titre indicatif en attente d'une mise à jour du cadastre
 ER1 Bandes de danger liées à la conduite d'hydrogène
 ER1 Cadrage - Vitral (340m, 300m, 870m)
 ER1 Zones humides
 ER1 Secteurs contribuant aux continuités écologiques et à la TVB (R123-11 du code de l'urbanisme)
 ER1 Servitude de mixité sociale (L151-41 du c. de l'urb.)
 ER1 Carrières souterraines
 ER1 Anciennes mines

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAÛNE
 Communauté de Communes des Monts de Gy

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
 Commune de Freigny-et-Velloville

Plan de zonage

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du :
 La Présidente

4.1

Président	M. [Nom]	1er Vice-Président	M. [Nom]
2e Vice-Président	M. [Nom]	3e Vice-Président	M. [Nom]
4e Vice-Président	M. [Nom]	5e Vice-Président	M. [Nom]
6e Vice-Président	M. [Nom]	7e Vice-Président	M. [Nom]
8e Vice-Président	M. [Nom]	9e Vice-Président	M. [Nom]
10e Vice-Président	M. [Nom]	11e Vice-Président	M. [Nom]
12e Vice-Président	M. [Nom]		

SUR GELIOTTE

Numero	Surface (m²)	Désignation	Parcelles concernées
1	18 022,54	Mairie de Geliotte - 4 logements à usage mixte	En parcelles : 57 - 61 - 62 - 63 - 64 - 65
2	17 089,28	Les Maisons au Parc - 4 logements à usage mixte	En parcelles : 145
3	14 712,88	Le Village au Sur - 4 logements à usage mixte	En parcelles : 13 - 7 - 211 - 8 - 14 - 16 - 288 - 294 - 280 - 31

EMPLACEMENTS RESERVES

Numero	Bénéficiaire	Désignation	Superficie
1	Commune	Création d'un accès piéton	290,00 m²
2	Commune	Emplacement de la voirie (sur la route)	1 041,38 m²
3	Commune	Création d'un accès à la zone NAU - "La Villa au Sur"	764,53 m²
4	Commune	Création d'un accès au groupement scolaire et à la zone NAU	1 215,43 m²
5	Commune	Agencement du groupement scolaire et empiètement des accès	3 360,12 m²
6	Commune	Emplacement de la voirie (sur la route)	926,77 m²
7	Commune	Aménagement d'un accès avec une zone de loisirs et partage	7 110,55 m²
8	Commune	Accès au camping	1 468,48 m²
9	Commune	Création d'un accès réservé handicapés	929,87 m²
10	Commune	Création d'un accès de recourcement au total de la rue de Freigny	426,54 m²
11	Commune	Mise en place d'un accès résidentiel (rue de la Prairie à Velloville)	1 218,47 m²
12	Commune	Accès au réseau d'eau potable	1 529,29 m²

